LesEchos.fr

Date : 30/06/2016
Heure : 11:14:57
Journaliste : Anne-Sophie Vion

www.lesechos.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Visualiser l'article

Gestion de patrimoine : une offre de conseil gratuit pour tous ses salariés chez Pfizer France

Le groupe pharmaceutique Pfizer a mis en place, depuis avril dernier, en partenariat avec l'Institut du Patrimoine, un service gratuit de conseil en gestion de patrimoine, à destination à ses 900 salariés, cadres et non cadres, en France. - Shutterstock

1 / 1

Le groupe pharmaceutique Pfizer a signé un partenariat innovant avec l'Institut du Patrimoine pour proposer à l'ensemble de ses 900 salariés en France un service dédié et gratuit de conseil en gestion de patrimoine.
A qui s'adresser pour obtenir, auprès d'un interlocuteur unique, un conseil qualifié dans le domaine de la gestion de son patrimoine, au sens large ? Auprès de sa banque ? Sauf à relever d'un service haut de gamme, en banque privée ou en gestion de fortune, le conseiller clientèle « standard » qui s'occupe de la gestion de son compte bancaire ne peut apporter ce service qui demande une expertise aussi pointue que large et du temps. Opter pour un conseiller en gestion de patrimoine indépendant ? C'est une solution pertinente mais qui, sans compter son coût - un bilan patrimonial complet peut être facturé environ 4.000 euros - , appelle immédiatement l'interrogation suivante : vers qui se tourner ? L'initiative du groupe pharmaceutique Pfizer, qui a mis en place, depuis avril dernier, en partenariat avec l'Institut du Patrimoine , un service gratuit de conseil en gestion de patrimoine, à destination à ses 900 salariés, cadres et non cadres, en France, apporte une réponse intéressante. Elle pourrait faire école. Déjà, l'Institut du Patrimoine confie avoir conclu un accord de ce type avec une entreprise du secteur pétrolier et être en pourparlers avec une troisième société.

Lire aussi :
> Patrimoine : les trois bonnes décisions à prendre avant les vacances
> Les épargnants peuvent-ils faire confiance aux fintech ?
> Les différentes solutions pour bien préparer sa retraite

Tous droits réservés à l'éditeur

Une première en France

Stricto sensu, la possibilité d'accéder à un conseil en gestion de patrimoine grâce à son employeur n'est pas nouvelle. Depuis une vingtaine d'années déjà, des entreprises proposent à leurs salariés de les mettre en relation avec des conseillers en gestion de patrimoine, qu'elles rémunèrent pour ce service. A2PF (Audit Patrimonial et Planification Financière), présidé par Le Hervé de la Tour d'Artaise, fait partie de la poignée de cabinets à exercer une activité d'ingénierie financière à destination des cadres d'entreprises. A2PF travaille ainsi avec une vingtaine de sociétés, essentiellement de grands groupes (ou leurs filiales) cotés et internationaux. Pour chacune d'entre elles, ses prestations concernent entre 20 et 100 cadres. Mais l'offre de conseil en gestion de patrimoine par le truchement de l'entreprise reste en France marginale. Et, à l'exception d'A2PF, elle vise surtout les cadres dirigeants de grosses entreprises. De ce point vue, l'accord entre Pfizer France et l'Institut du Patrimoine est notable, puisqu'il s'adresse à l'ensemble des 900 salariés du groupe pharmaceutique américain en France, et ce qu'ils soient cadres dirigeants ou non, ou non cadres. Lancé en avril dernier, ce partenariat d'un an, renouvelable tous les ans, avec une société de gestion patrimoniale, « *est une première en France* », souligne Stéphane Crémades, associé à l'Institut du Patrimoine.

A l'initiative du projet, le directeur des ressources humaines de Pfizer France, Benoit Le Bournault. « *L'idée est née de questions de collaborateurs, par exemple concernant la façon d'optimiser leur retraite, de gérer leurs stock-options , de protéger leur famille ...auxquelles la direction des ressources humaines ne pouvait pas apporter de réponses* , explique-t-il. *J'ai donc souhaité, avec l'appui du comité de direction, développer une offre innovante. Celle-ci permet à tous les collaborateurs d'être accompagnés individuellement par l'Institut du Patrimoine pour couvrir la gestion des problématiques patrimoniales et fiscales.* » Ce service s'inscrit dans le cadre de l'offre « marque employeur » du groupe pharmaceutique, destinée au développement de la qualité de vie au travail. Celle-ci comporte déjà des prestations comme le télétravail, les places en crèche, un service de conciergerie, des consultations en ostéopathie, en sophrologie...

Démarche volontaire et confidentielle

Concrètement, dans le cadre de cette offre, chaque salarié de Pfizer peut bénéficier, s'il le souhaite, depuis plus d'un an, de la possibilité de faire réaliser un bilan patrimonial personnalisé par l'Institut, qui compte 25 conseillers. Le spectre de conseil est large : renégocier un prêt bancaire, anticiper sa transmission ou donation patrimoniale, optimiser ses placements financiers , réduire ses impôts... Il permet notamment d'aboutir à des décisions concrètes qui peuvent être prises rapidement. En interne, Pfizer France a dédié un bureau où les entretiens individuels peuvent avoir lieu, et ce sur le temps de travail. Cette offre de services a « *pour objectifs d'alléger le quotidien des collaborateurs et de faciliter leurs démarches dans ce domaine* », commente Benoit Le Bournault. « *Cette démarche est volontaire* , insiste le DRH, *absolument confidentielle et purement indépendante* . » L'Institut du patrimoine peut accueillir les salariés de Pfizer dans ses bureaux parisiens du 8e arrondissement. Pour les salariés en province, avec de nombreux délégués médicaux sur le terrain, le cabinet dispose aussi d'antennes dans plusieurs grandes villes (Bordeaux, Toulouse, Nantes, Marseille, Nice, Rouen, Lyon....) et précise pourvoir se déplacer in situ pour rencontrer les salariés intéressés par la réalisation d'un bilan patrimonial. Par ailleurs, chaque salarié de Pfizer peut appeler, à sa convenance, pour toutes questions fiscales ou patrimoniales, la hot line dédiée de l'Institut du patrimoine (01 56 88 55 66), mise en place dans le cadre de ce partenariat.

Satisfecit

Après un peu plus d'un an de fonctionnement, Pfizer France se félicite que le service ait été déjà utilisé par plus de 250 collaborateurs, un chiffre qui dépasse largement les prévisions initiales. Et 92 % d'entre eux se sont dits « satisfaits » ou « très satisfaits » du service. Le groupe va néanmoins renforcer la communication

Tous droits réservés à l'éditeur

auprès des équipes sur le terrain en région et réfléchit à développer des conférences spécifiques autour du patrimoine.

Tous droits réservés à l'éditeur